

Les directives doivent définir clairement *comment* protéger la politique de santé contre le sabotage de l'industrie

Chaque décès lié au tabac est potentiellement évitable. Mais les gouvernements peuvent seulement commencer à se pencher sur leurs potentiels de sauver des vies que s'ils développent et mettent en œuvre une politique de santé publique efficace qui touche sans réserve au contrôle du tabac.

La Convention cadre pour la lutte anti-tabac (CCLAT) reconnaît cette nécessité pour des pays d'adopter des politiques nationales rigoureuses de santé publique et des lois efficaces. La CCLAT reflète aussi une attente que l'industrie du tabac fera tout ce qui est dans son pouvoir pour faire obstacle à des telles mesures de santé publique.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) sait, fort de sa propre expérience, que l'ingérence de l'industrie est préméditée et continuelle. Un rapport par un comité d'experts international, intitulé *Tobacco Companies Strategies to undermine tobacco control strategies at WHO* (2000), fait mention d'un nombre de tactiques puisées des documents de l'industrie elle-même. Elles comprennent:

- "Entreprendre une initiative à long terme pour contrecarrer la campagne anti-tabac agressive au niveau global de l'OMS. . . "
- "(Essayer) d'arrêter le développement d'un engagement du tiers monde contre le tabac."
- "Mettre sur pied l'Association internationale des cultivateurs de tabac (comme un) front contre les activités de lobby du tiers monde à l'OMS."
- "Provoquer une scission dans la FAO et l'OMS."

La CCLAT fait provision, donc, dans l'article 5.3: "En établissant et en mettant en œuvre leurs politiques de santé publique par rapport au contrôle du tabac, les parties doivent agir pour protéger ces politiques contre les intérêts commerciaux et autres intérêts de l'industrie du tabac"

L'Alliance pour la Convention cadre (FCA) soutient qu'une mise en œuvre efficace de l'Article 5.3 est essentielle pour la mise en œuvre efficace de la Convention dans son ensemble. Puisque l'industrie du tabac fait tout ce qui est dans son pouvoir pour saper le contrôle du tabac, déployant ses vastes ressources pour faire obstacle, retarder et diluer les politiques de contrôle du tabac, les gouvernements ont besoin des directives claires et rigoureuses sur comment procéder pour protéger leurs politiques et lois contre l'ingérence de l'industrie.

Cette nécessité de directives a été reconnue par la première Conférence des parties en 2006 et un groupe de travail a été mis sur pied lors de la deuxième conférence pour les développer. La présente conférence va se pencher sur le modèle des directives et la FCA espère que des directives rigoureuses seront adoptées.

Intérêts irréconciliables

La FCA estime que les directives doivent être basées sur la reconnaissance franche que le conflit entre les intérêts de l'industrie du tabac et les objectifs du contrôle du tabac est fondamental et irréconciliable: alors que l'industrie du tabac cherche à maximiser la consommation de ses produits fondamentalement mortels, le contrôle du tabac vise à protéger et promouvoir la santé publique en réduisant la consommation du tabac et l'exposition à la fumée de tabac.

L'industrie du tabac reconnaît certainement ce conflit et a attaqué ces mesures de contrôle du tabac par tous les moyens possibles, y compris par des actions clandestines et frauduleuses. Les gouvernements ne peuvent pas se permettre de traiter l'industrie justement comme un autre "partenaire" qui doit bénéficier généreusement d'une oreille démocratique dans la formulation et la mise en œuvre de la politique de la santé publique. La FCA estime que les directives doivent recommander que les gouvernements:

- Limiter l'interaction avec l'industrie du tabac à ce qui est strictement nécessaire pour les permettre de réglementer efficacement l'industrie et ses produits.
- Mener l'interaction avec l'industrie du tabac dans une manière transparente – c-à-d, à travers des forums publics ou, si cela n'est pas possible, en donnant des notifications publiques des interactions, en gardant tous les détails de ces interactions et en divulguant régulièrement ces détails au public.
- Eviter tout conflit d'intérêts possible en refusant de nommer toute personne qui a travaillé dans l'industrie du tabac durant les cinq dernières années à une position qui implique le développement ou la mise en œuvre des politiques de santé publique.

Recommandations

LA FCA estime que ces directives doivent être basées sur les principes suivants:

- Principe 1: Il y a un conflit fondamental et irréconciliable entre les intérêts de l'industrie du tabac et la politique de santé publique.
- Principe 2: Les parties, lorsqu'elles traitent avec l'industrie du tabac ou avec ceux travaillant pour promouvoir ses intérêts, doivent être redevables et transparentes.

- Principe 3: Les parties doivent exiger à l'industrie du tabac et à ceux travaillant pour promouvoir ses intérêts d'opérer et d'agir dans une telle façon à ce qu'ils soient redevables et transparents.
- Principe 4: Puisque leurs produits sont mortels, les entités de l'industrie du tabac ne doivent pas bénéficier des incitations pour créer ou gérer leurs affaires.

La FCA recommande, en outre, que les directives doivent recommander aux pays qui ont ratifié la CCLAT:

- Sensibiliser davantage sur le caractère toxicomanogène et nocif des produits du tabac et sur l'ingérence de l'industrie du tabac avec les politiques de contrôle du tabac des gouvernements.
- Etablir des mesures pour limiter les interactions entre les représentants du gouvernement et l'industrie du tabac et pour assurer la transparence quand ces interactions ont lieu.
- Repousser des partenariats et des accords n'ayant pas force de loi ou non exécutoires avec l'industrie du tabac et les codes de conduites volontaires de l'industrie du tabac.
- Eviter des conflits d'intérêts des institutions gouvernementales, fonctionnaires et employées.
- Exiger de l'industrie du tabac des informations complètes et exactes sur ses activités.
- Rendre illégal toutes activités de "responsabilité sociale de l'entreprise" qui n'ont pas été interdites sous les dispositions de la publicité, la promotion et le parrainage de la CCLAT.
- Refuser toutes incitations, privilèges ou avantages venant des entités de l'industrie du tabac.
- Traiter les entités d'Etat de l'industrie du tabac de la même façon que toute autre entité de l'industrie du tabac.

Pour plus d'informations consultez: www.fctc.org

L'Alliance pour la Convention cadre est un réseau international de plus de 350 organisations non gouvernementales dédiée à la réalisation du contrôle du tabac au niveau global.